Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260225-2026_0225_013-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
25 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 12 février 2026
Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 24 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 25 (M. Jean-Baptiste MARVAUD ne prend pas part au vote)

PRÉSENTS : M. Claude JAOUEN - M. Alain MORI - Mme Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'HDU - M. Patrice DUMAS - Mme Ghislaine MARZIN - Mme Marie-Edith MACÉ - Mme Françoise LERAY - M. Mathieu GENTES - M. Serge ABRAHAM - Mme Gaëlle MESTRIES - Mme Sylvie VIROLLE - M. Michel LORÉE - Mme Béatrice VALETTE - Mme Marie-Christine GARNIER - M. Jean-Michel PÉNARD - M. Patrick MALLET - M. Laurent MOLEZ - Mme Sophie GAILLARD - Mme Séverine GAUGAIN - Mme Elise CARPIER - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Jean-Baptiste MARVAUD - Mme Christelle RENAUD - M. Marc-Olivier FERRAND.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Magali BERTIN — M. Yves FEREY

ABSENTS : M. Laurent JEANNE — Mme Lisa KLIMEK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sylvie VIROLLE.
Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Magali BERTIN à M. Claude JAOUEN
Pouvoir de M. Yves FEREY à Mme Isabelle LE MARCHAND

OBJET : 2026/0225/013 : FINANCES : RÉGULARISATION DE L'ACTIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260225-2026_0225_013-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu l'instruction comptable M49,
Vu l'avis de la commission finances en date du 10 février 2026,

Monsieur Patrice DUMAS, adjoint au Maire en charge des finances, déplacements et mobilités, informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de la préparation des opérations de transfert du budget Assainissement vers la Communauté de communes du val d'Ille-Aubigné (CCVIA), la vérification de l'état de l'actif du budget Assainissement de MELESSE (44001) a montré une anomalie qu'il convient de résoudre avant de clôturer ce budget.

Le compte 2818 de la balance des comptes présente un solde créditeur de 47605,66 € alors que le total des amortissements du compte 218 figurant sur l'état de l'actif s'élève à 57083,57 €, soit un écart de 9477,91 €.

Cette discordance est issue d'une opération de ventilation d'amortissements comptabilisée en 2015.

Dès lors, afin de régulariser la situation, il convient de comptabiliser une écriture de correction sur exercice antérieur avec un Débit au 1068 et un crédit au 2818. Comme il n'est plus possible de passer des écritures comptables sur ce budget pour lequel le CFU a été adopté, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le comptable à enregistrer ce type d'écriture, qui impactera les affectations de résultat.

Le compte financier unique du budget annexe Assainissement collectif 2025 fait apparaitre les résultats suivants :

- Résultat cumulé de la section d'exploitation : 274 590,34 €
- Résultat cumulé de la section d'investissement : 503 807,74 €
- Total : 778 398,08 €

La régularisation à intervenir entraine une modification dans les résultats qui se présentent désormais ainsi :

- Résultat cumulé de la section d'exploitation : 284 068,25 €
- Résultat cumulé de la section d'investissement : 494 329,83 €
- Total : 778 398.08 €

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 25 voix « POUR », M. Jean-Baptiste MARVAUD ne prenant pas part au vote,

- autorisent le comptable du Service de Gestion comptable (SGC) à enregistrer les écritures de régularisation sur le budget annexe de l'assainissement collectif,
- autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile à l'exécution de cette délibération.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. Claude JAOUEN

MAIRIE DE MELESSE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine - 35520

La secrétaire de séance,

Mme Sylvie VIROLLE

MAIRIE DE MELESSE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine - 35520